



Lettre d'information N°23 - Janvier 2015

Les finances des collectivités territoriales vont se dégrader en 2015

1

Comme l'indique Bruno BOTELLA sur le site acteurspublics.com, l'agence de notation Moody's prédit une dégradation des finances des collectivités territoriales en 2015 et un recours accru à l'endettement, notamment pour les régions.

Moody's a estimé que la perspective financière des collectivités locales françaises pour 2015 était "négative", en raison de la réduction des dotations de l'État, combinée à une croissance économique atone et à la hausse de leurs dépenses de fonctionnement.

La baisse des dotations – 11 milliards d'euros d'ici 2017 – "va fragiliser (la) situation financière" des collectivités locales, a affirmé Moody's dans un [communiqué](#).

L'agence de notation y table sur une "croissance du PIB réel de 0,6 % en 2015" et prévoit "des tensions accrues sur les équilibres financiers locaux" en raison d'une hausse des frais de personnel.

Pas de difficulté à se financer

Même en diminuant leurs investissements et en augmentant leurs impôts, "les collectivités locales devront recourir plus largement à l'endettement", notamment les régions, qui disposent d'un "pouvoir d'imposition limité".

La dette des régions représentera ainsi 95 % de leurs recettes de fonctionnement en 2015, contre 89 % fin 2013, selon Moody's.

Les collectivités n'auront toutefois "pas de difficulté" à trouver les 16 à 20 milliards d'euros dont elles auront besoin, principalement auprès de financeurs publics (l'Agence France Locale, la Banque Postale, la Caisse des dépôts et Consignations et la Banque Européenne d'Investissement).

Cependant, l'agence de notation "anticipe une hausse de la dette contractée (...) auprès des marchés de capitaux" et rappelle que les banques privées "gardent un rôle prépondérant dans le financement du secteur public local", notamment dans le cadre des partenariats publics-privés en cours ou à venir.

Le président du Sénat, Gérard LARCHER, annonçant la conférence des territoires le 09/12, a rappelé que « assumant, à elles seules 21% de l'action publique et plus de 70% des investissements publics, les collectivités territoriales constituent un des derniers moteurs actifs de la croissance et préparent, au travers des réalisations d'aujourd'hui, la France de demain ».

Une première conférence des élus locaux pour peser sur les décisions du gouvernement

Alors que les associations d'élus, à l'origine même de la création d'un Haut conseil des territoires, ne masquaient pas leur déception lorsque le Parlement tournait le dos à « l'un des points forts de la campagne de François Hollande » (la création du Haut Conseil avait été retirée en Décembre 2013 du projet de loi d'affirmation des métropoles adopté par les parlementaires), les élus locaux ont trouvé un nouvel espace de discussion et d'influence sur le pouvoir central : la "conférence des collectivités territoriales".

Réunie pour la première fois le 9 Décembre dernier par le président du Sénat, Gérard LARCHER, cette conférence devrait avoir lieu au moins une fois par an, "avant chaque loi de finances, ou à la demande de ses participants", stipule le relevé de conclusions de la première réunion (lire en note N°1).

Des conférences thématiques exceptionnelles pourront aussi être organisées sur "l'état et le devenir des finances publiques locales, la réduction de la complexité administrative, ou à l'occasion de tout texte impactant le fonctionnement des collectivités".

"Voix commune"

Réunis autour de la table de cette conférence, le nouveau président de l'Association des maires de France (AMF), l'UMP François BAROIN, le socialiste Claudy LEBRETON, qui dirige l'Assemblée des départements de France (ADF), le président PS de l'Association des régions de France (ARF), Alain ROUSSET, et Gérard LARCHER entendent "porter d'une voix commune les attentes des collectivités".



La date de cette première conférence ne tient pas du hasard, puisque le 16 Décembre ont débuté les débats à l'Assemblée nationale sur le dernier volet de la réforme territoriale qu'est le projet de loi de "Nouvelle Organisation Territoriale de la République" (NOTRe), porté par la ministre de la Décentralisation, Marylise LEBRANCHU (lire en note N°2).

Compléter la loi NOTRe

Comme Gérard LARCHER, les élus locaux craignent que la réforme ne soit bouclée à toute allure alors qu'ils estiment qu'elle doit être *"enrichie par de nouvelles décentralisations"*.

Ils citent notamment l'exemple des compétences en matière d'emploi, que le Sénat a récemment proposé de régionaliser.

"Le « Qui fait quoi » doit s'appliquer à tous, État compris", écrivent les représentants des associations d'élus, comme pour répondre au gouvernement sur la *"clarification des compétences des collectivités"* mise en avant par la loi NOTRe.

Les préoccupations financières ont aussi occupé une large partie de la première conférence des collectivités, qui a dénoncé le caractère *"brutal et inéquitable"* de la baisse de 12,5 milliards d'euros des dotations de l'État à l'horizon 2017. Ces discussions se sont notamment appuyées sur un récent rapport du Sénat (lire en note N°3).

Reste à voir si cette conférence des pouvoirs locaux réussira à peser sur les arbitrages de l'exécutif, notamment budgétaires, au cours des prochaines discussions parlementaires.

En ce sens, l'Assemblée nationale a définitivement adopté le 17 Décembre en fin d'après-midi le projet de loi créant de nouvelles grandes régions. Seuls 162 députés étaient présents pour l'occasion, avec 151 votants. Verdict au terme des explications de vote : 95 voix pour, 56 contre. En fait, seul le groupe socialiste était pour, le groupe écologiste par exemple s'étant opposé au texte. *"Quelle est la logique de faire ce redécoupage là où les citoyens ne le veulent pas et de ne pas le faire là où ils le veulent ?"*, s'est par exemple interrogé François De RUGY, citant dans un cas l'Alsace, dans l'autre la Bretagne et la question de la Loire-Atlantique. Sachant que l'Assemblée avait comme toujours le dernier mot, c'est la version de la carte privilégiée depuis le début par la majorité des députés qui a été adoptée, autrement dit celle d'une France à 13 régions (lire en note N°4).

Adoption définitive... mais peut-être pas fin du feuilleton. En effet des parlementaires UMP ont d'emblée fait savoir qu'ils allaient déposer un recours devant le Conseil constitutionnel. *"Notre argument principal est qu'on ne peut pas toucher au périmètre d'une collectivité territoriale sans avoir préalablement consulté celle-ci"*, a expliqué André REICHARDT, sénateur UMP alsacien.

Sur ce point, on attend le verdict du Conseil avec curiosité. Car il faut bien l'avouer, on a encore du mal à croire que cette nouvelle carte de France, que personne n'aurait dessinée de la sorte il y a six ou sept mois, ait été votée *"malgré tout"* et soit en passe de devenir une réalité alors que la fin des départements a été écartée par la majorité actuelle.

Sur un tout autre sujet, le Conseil constitutionnel a validé le 29 Décembre l'essentiel du budget de l'Etat pour 2015 et du budget rectificatif de l'Etat pour 2014.

Concernant la loi de finances 2015, le Conseil, saisi par des députés et sénateurs UMP et centristes, a écarté l'argument selon lequel elle n'aurait pas été *"sincère"*.

Selon la décision des Sages : *"il ne ressort ni de l'avis du Haut Conseil des finances publiques ni des autres éléments soumis au Conseil constitutionnel que les hypothèses économiques et les prévisions de recettes sur lesquelles est fondée la loi de finances soient entachées d'une intention de fausser les grandes lignes de l'équilibre budgétaire"*.

"Les mesures d'économies prévues ont été validées et seront mises en œuvre", ont réagi le ministre des Finances, Michel SAPIN, et le secrétaire d'Etat au Budget, Christian ECKERT, dans un communiqué commun.

Les parlementaires de l'opposition estimaient elle aussi inconstitutionnelle la réduction d'une part de 3,7 Md€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux collectivités territoriales en ce qu'elle porterait *"atteinte aux principes de libre administration et d'autonomie financière"* qui leur sont applicables.

Le Conseil a fait valoir que cette réduction de la DGF *"représente 1,9% des recettes"* des collectivités, d'autre part qu'elle n'ampute pas les ressources fiscales propres des collectivités et qu'enfin elle *"n'est pas d'une ampleur telle qu'elle entraverait leur libre administration"*.

Il reste l'autre gros morceau de la réforme territoriale, le projet de loi NOTRe sur les compétences.

Là, les choses ne font que commencer puisqu'en fin d'année, on en était au stade de la première lecture au Sénat, où seule la discussion générale a eu lieu après passage en commission. L'examen des articles en séance doit démarrer le 13 Janvier 2015, selon la procédure accélérée, ce qui devrait raccourcir les délais de la navette Sénat-Assemblée.



Nous y reviendrons plus tard, notamment si la nouvelle carte des Régions est remise en cause par le Conseil constitutionnel et/ou si la dégradation des finances des collectivités territoriales prévue par Moody's en 2015 est confirmée au point de limiter leurs investissements.

Si cette note d'information succincte éveille des attentes ou des questions au sein de votre entreprise ou de votre organisation, DCR Consultants se tient à votre disposition pour accompagner votre réflexion vers ce que le marché attend et ce qui pourrait vous être profitable.

Cordiales salutations.

Denis CHAMBRIER
Gérant & Consultant Senior
denis.chambrier@dcr-consultants.fr

Note N°1 :

http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF_12966TELECHARGER_LE_RELEVÉ_DE_CONCLUSIONS.pdf&ID_DOC=12966&DOT_N_ID=38

Note N°2 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000029101338&type=general&typeLoi=proj&legislature=14>

Note N°3 : <http://www.senat.fr/rap/r14-095/r14-095.html>

Note N°4 : <http://big.assets.huffingtonpost.com/carte-regions.gif>